

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
192^e année
21 janvier 2016
n° 3 / 7672^e
pages 121 à 192

POINT DE VUE / Sources du droit

Un culte de la proportionnalité... un brin disproportionné ?
> Alain Bénabent

137

ÉDITORIAL

121 Raisonement juridique : entre évolution pragmatique et (im)posture dogmatique, *Jean-Pascal Chazal*

ACTUALITÉS

- 128 Autorité des marchés financiers (sanctions) : inconstitutionnalité de certains régimes
129 Déchéance de nationalité : portée des projets de réforme annoncée
133 Motivation des décisions de la Cour de cassation : mention de la jurisprudence constante

POINT DE VUE

135 Décret relatif à la transaction « pénale » : entre déception(s) et consolation, *Jean-Baptiste Perrier*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 138 **Chronique** : L'autorité de la chose jugée par le juge d'appui, *Bernard Haftel*
Chronique de jurisprudence de la Cour de cassation :
144 Chambre sociale, *Philippe Flores, Sabine Mariette, Emmanuelle Wurtz et Nathalie Sabotier*
151 Chambre criminelle, *Géraldine Guého, Gildas Barbier, Benoît Laurent et Élisabeth Pichon*
167 **Panorama** : Droit de la preuve, *Jean-Daniel Bretzner et Augustin Aynès*
178 **Notes** : Le warrant agricole, les sûretés mobilières spéciales et le droit commun du gage,
note sous Civ. 1^{re}, 12 nov. 2015, Christophe Juillet
182 Retour sur l'obligation d'information à la charge des caisses d'allocations familiales,
note sous Civ. 2^e, 5 nov. 2015, Nicolas Jeanne
187 L'ensemble contractuel, nouvelle clé de l'interprétation du contrat,
note sous Civ. 1^{re}, 28 oct. 2015, Scarlett-May Ferrié

ENTRETIEN

Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Jean BARTHÉLEMY, Pascale DEUMIER
Philippe MERLE et Charles VAILLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Christophe CHEVALLEY

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 510 € HT (520,71 € TTC)

Étranger: 576 € HT

Prix au numéro: 23,48 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Janvier 2016

Éditions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3 956 040 €
Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e
RCS Paris 572 195 550
Siret 572 195 550 00098
Code APE 5811Z
TVA FR 69 572 195 550
Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Jean-Pascal Chazal

121

Raisonnement juridique :
entre évolution pragmatique
et (im)posture dogmatique

ACTUALITÉS

124

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Hypothèque (droit de suite): portée
de la résolution de la vente, *Civ. 3^e, 7 janv. 2016*
Chèque (défaut de provision): titre exécutoire et
taux d'intérêt légal majoré, *Civ. 2^e, 7 janv. 2016*

Contrat d'affaires

Voiture de transport avec chauffeur (VTC):
inconstitutionnalité du régime,
Cons. const., 15 janv. 2016

Entreprise en difficulté

Relevé de forclusion (décision du juge-
commissaire): régime des voies de recours,
Com. 12 janv. 2016
Plan de cession (jugement d'arrêt):
irrecevabilité de l'intervention de la caution,
Com. 12 janv. 2016

Fiscalité

Droit d'accise (bière): application du régime
des petites brasseries indépendantes,
Com. 5 janv. 2016
Cession des valeurs mobilières (plus-values):
constitutionnalité du régime antérieur à 2013,
Cons. const., 14 janv. 2016

Société et marché financier

Conventions réglementées (nullité):
annulation pour fraude au champ d'application,
Com. 5 janv. 2016
Autorité des marchés financiers (sanctions):
inconstitutionnalité de certains régimes,
Cons. const., 14 janv. 2016

128

DROIT CIVIL

Bien-Propriété

Servitude (garantie d'éviction):
prescription de l'action récursoire du vendeur,
Civ. 3^e, 7 janv. 2016

Famille-Personne-Succession

Déchéance de nationalité:
portée des projets de réforme annoncée

130

DROIT IMMOBILIER

Construction-Urbanisme

Vente d'immeuble à construire
(usage d'habitation): contrôle de la qualification,
Civ. 3^e, 7 janv. 2016

Contrat d'entreprise (architecte): portée
d'une erreur de diagnostic, *Civ. 3^e, 7 janv. 2016*
Contrat d'entreprise (responsabilité
du fabricant): régime des panneaux d'isolation,
Civ. 3^e, 7 janv. 2016

131

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Presse et communication

Diffamation (affaire du Mediator):
contrôle de la prudence et de la mesure
d'un éditorial, *Crim. 15 déc. 2015*

131

DROIT PUBLIC

Fiscalité

Impôt de solidarité sur la fortune (assiette):
exclusion des parts sociales,
Com. 5 janv. 2016

Santé publique

Infection nosocomiale (preuve): renvoi
d'une question prioritaire de constitutionnalité,
Civ. 1^{re}, 6 janv. 2016

132

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Négociation préélectorale: obligation
de l'employeur de fournir certains documents,
Soc. 6 janv. 2016
Section syndicale (modification du périmètre):
désignation du représentant, *Soc. 6 janv. 2016*

132

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Signification (voie électronique): preuve de la
notification des conclusions, *Civ. 2^e, 7 janv. 2016*
Motivation des décisions de la Cour
de cassation: mention de la jurisprudence
constante, *Cass., avis, 8 janv. 2016*

Voie d'exécution

Saisie immobilière: déclaration de surenchère
après réitération de la vente,
Civ. 2^e, 7 janv. 2016



POINTS DE VUE

135

Décret relatif à la transaction « pénale » :
entre déception(s) et consolation
par Jean-Baptiste Perrier

137

Un culte de la proportionnalité...
un brin disproportionné ?
par Alain Bénabent



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

138

L'autorité de la chose jugée par le juge d'appui
par Bernard Haftel

CHRONIQUE DE LA COUR DE CASSATION

144

Chambre sociale
par Philippe Flores, Sabine Mariette,
Emmanuelle Wurtz et Nathalie Sabotier

151

Chambre criminelle
par Géraldine Guého, Gildas Barbier,
Benoît Laurent et Élisabeth Pichon

PANORAMA

167

Droit de la preuve
septembre 2014 - juin 2015
par Jean-Daniel Bretzner et Augustin Aynès

NOTES

178

Le warrant agricole, les sûretés mobilières spéciales
et le droit commun du gage, *note sous Civ. 1^{re}, 12 nov. 2015*
par Christophe Juillet

182

Retour sur l'obligation d'information à la charge
des caisses d'allocations familiales, *note sous Civ. 2^e, 5 nov. 2015*
par Nicolas Jeanne

187

L'ensemble contractuel, nouvelle clé de l'interprétation
du contrat, *note sous Civ. 1^{re}, 28 oct. 2015*
par Scarlett-May Ferrié



ENTRETIEN

192

Frédéric Dieu
La neutralité religieuse des agents publics
devant la Cour européenne des droits de l'homme

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



***Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr